

Paris, le 5 décembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Bronchiolite:
L'Ordre réaffirme avec force le rôle essentiel du kinésithérapeute
dans la prise en charge du nourrisson**

Alors que l'épidémie de bronchiolite atteint un pic en cette période de l'année, **l'Ordre tient à réaffirmer avec force le rôle essentiel de la kinésithérapie respiratoire dans le soulagement du nourrisson et la prévention de l'aggravation de la maladie.**

Il est évident que la kinésithérapie respiratoire ne prétend pas être un traitement contre le virus de la bronchiolite, mais **une action bénéfique sur les symptômes** provoqués par celui-ci, en améliorant la résistance du nourrisson. En désencombrant les voies aériennes, elle permet concrètement à l'enfant de mieux respirer et donc de continuer à s'hydrater, se nourrir et mieux dormir.

A cet égard, la portée de la synthèse réalisée par le Réseau international d'évaluation et d'information médicales Cochrane à partir de 9 études dont la revue *Prescrire* se fait l'écho doit être **interprétée avec beaucoup de précaution. En effet, ces études** n'ont été menées **que sur des nourrissons hospitalisés déjà en détresse respiratoire et particulièrement fragilisés**, et non représentatifs de l'ensemble des nourrissons pris en charge à l'hôpital ou en ville. Surtout, cette synthèse s'appuie en grande partie sur des techniques anglo-saxonnes comme le drainage de posture et le « clapping » qui sont proscrits en France depuis 1994.

Par conséquent, tant **sur la méthode que sur l'échantillon, l'Ordre tient à souligner la partialité de cette synthèse publiée dans la revue Prescrire.** Il est **regrettable** de semer ainsi le doute en cette période alors même que des parents souvent inquiets ont précisément besoin de recourir à l'expertise et à l'accompagnement de leur kinésithérapeute, en complémentarité avec le traitement prescrit par leur médecin.

Concernant le chiffre de 1 fracture de côte dans un cas sur 1000 évoqué par *Prescrire*, l'Ordre rappelle que les fractures ont fait l'objet d'une étude sur **5000 cas** de nourrissons traités en kinésithérapie. Cette étude **FRA CO NOU**, qui n'a révélé **aucun cas de fracture de côte**, a été validée par le Congrès de Pneumologie en Langue Française de la SPLF en janvier 2009 à Lyon.

L'ordre réaffirme que **la pratique de la kinésithérapie respiratoire est très encadrée** et qu'il n'a d'ailleurs reçu à ce jour **aucune plainte de patient pour ce motif**, concernant des nourrissons traités à l'hôpital, en ville ou encore dans les différents réseaux « bronchiolite » en France.

Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément à leur code de déontologie, s'appuient sur les connaissances médicales avérées et notamment sur les recommandations de la Conférence de consensus sur la prise en charge de la bronchiolite du nourrisson (Paris, septembre 2000).

Pour plus d'informations, écrivez nous : monordre@ordremk.fr

Contact : Service de presse de l'Ordre : 01.46.22.32.97/ 06.80.62.24.33
Email : franck.gougeon@ordremk.fr